

1.2.1-7 CAHIER DES CHARGES DES TROPHÉES SENIORS/SENIORS 2/SENIORS 3 ET DES GRANDS PRIX SENIORS

Les Grands Prix Seniors Sélectifs sont désignés pour une année par la ffgolf et sont qualificatifs pour le Championnat d'Europe par Équipes.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ou Grand Prix Seniors sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Trophées / Grand Prix Seniors.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 Grands Prix Seniors. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS 9",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

La commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club ;

- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;

- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimes,

- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux ;

- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;

- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

- à partir de la saison 2025, les Clubs accueillant une épreuve fédérale devront avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club devrait communiquer la liste des inscrits au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Préparation du parcours :

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve, 60 ans pour les Trophées Seniors 2 et 70 ans pour les trophées Seniors 3.
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Trophées / Grands Prix Seniors
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

4. ENCADREMENT

Le Club organisateur pourra prévoir la présence d'un ou plusieurs arbitre(s) en accord avec la Ligue. Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur. Pour rappel il n'y a pas d'obligation pour un club de prévoir un arbitre.

Pour les Grands Prix Seniors sélectifs : un arbitre de Ligue au minimum obligatoire

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. S'il n'y a pas d'arbitre, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ

Voitures : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voitures pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci n'est pas autorisé à prendre place à bord de la voiturette et il devra transporter les clubs du joueur.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Départs : Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Les Grands Prix Seniors se jouent le week-end et jours fériés. Les Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 se jouent en semaine.

Ces épreuves doivent se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Seniors.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimums fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

Si le quota Dames n'est pas utilisé à la clôture des inscriptions, les places libres peuvent être reversées dans le champ des Messieurs et inversement.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	21	9
octobre, novembre	96	24	10
mars	108	30	11
avril et septembre	120	33	12
mai à août	144	39	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	24	10
octobre, novembre	108	27	11
mars	120	33	12
avril et septembre	132	36	13
mai à août	156	42	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (documents des arbitres).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Grands Prix Seniors :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3 :

Il faut réserver en priorité 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.

Ensuite, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : un classement spécifique seniors 2 ou Seniors 3 peut être réalisé.

Attention, tous les joueurs devront partir des mêmes repères.

Marques de départ :

Le Comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départ en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roule, position des drapeaux etc.).
Recommandation de la ffgolf pour les Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 : Repères 3 (jaunes) pour les Messieurs et repères 5 (rouges) pour les Dames.

Recommandation de la ffgolf pour les Grands Prix Seniors : Repères 2 (5 800 m minimum) pour les Messieurs et repères 4 (5 100 m minimum) pour les Dames.

Pour les Grands Prix Seniors « Sélectifs » : Repères 2 pour les Messieurs et repères 4 pour les Dames.
Distances à valider par la ffgolf.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille du 1^{er} tour.

- Pour les épreuves de 2 tours :

- **1^{er} jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2^e jour** : En fonction des résultats du 1^{er} tour, ordre décroissant.

Lors du 2^e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs de 2 tees différents sont autorisés, le tirage du 2^e tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS). Pour le 1^{er} tour, voir schéma 2 tees différents.

- Pour les épreuves de plus de 2 tours :

Départs d'un seul tee :

- **1^{er} jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2^e jour** : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.
- **3^e jour et +** : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1^{er} jour** : Prendre la liste par ordre de l'index, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.
- **2^e jour** : Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.
- **Après le 2^e jour** : le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^e tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DÉPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Départs sur un seul tee

PREPARATION

- 1 - Classer vos joueurs retenus dans le champ par ordre des index.
- 2 - Diviser cette liste en 4 blocs identiques.
- 3 - Repartir les 4 blocs selon les tableaux ci-après.

Bloc 1
Bloc 2
Bloc 3
Bloc 4

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs sur deux tees

2 jours		
Jour 1		Jour 2
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et plus		
Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (lire § 4.1 du Vademecum).

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

À partir du 1^{er} janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

12. PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Trophée/Grand Prix Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ne comporte aucun classement en net.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation à un Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 ou à un Grand Prix Seniors jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

14. RÉSULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix / Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3, être envoyés depuis "RMS 9" vers le centre serveur fédéral "FLÉOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATÉGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix / Trophée Seniors/ Seniors 2 /Seniors 3 se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Seniors (lire § 6.8 du Vademecum).